

Fiche thématique

AMÉNAGEMENTS

TERRITORIAUX

FAVORABLES

AUX TROIS SANTÉS

MARS 2026



TOUS CONNECTÉS

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



Préambule/ angle de la fiche : Cette fiche s'adresse aux porteurs de projets territoriaux : collectivités, animateurs de CLS, PETR, porteurs de PAT, coordinateurs CPTS/MSP, associations, gestionnaires d'espaces naturels, agences d'urbanisme... Elle vise à fournir des repères opérationnels simples pour transformer l'espace public en recherchant des co-bénéfices simultanés pour la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Partant d'actions d'aménagement souvent déjà engagées (revitalisation de centre-bourg, cours d'école, voirie, espaces verts...), elle vise à montrer comment ces projets peuvent progressivement être enrichis pour intégrer l'approche Une seule santé, sans changement brutal de cadre ni complexité excessive.

Renvois utiles vers les autres fiches :

- **Fiche « Bien-être, santé mentale et bénéfices du dehors »** : focus sur les interactions entre nature, lien social, bien-être et santé mentale.
- **Fiche « Qualité des milieux de vie »** : pour approfondir la prise en compte et la préservation de la qualité des milieux de vie (air, eau, sols, milieux intérieurs/extérieurs) dans les projets.

1. Quelques notions de base et lien avec l'approche Une seule santé

L'aménagement du territoire constitue un levier pour la santé et l'environnement

Les décisions en matière d'urbanisme, d'aménagement influencent directement :

- les expositions environnementales des êtres humains, de la faune et de la flore,
- les comportements favorables à la santé humaine (mobilité active, pratiques sociales),
- la santé et la résilience des écosystèmes (appauvrissement ou renforcement de la biodiversité, atténuation du changement climatique, amélioration du cycle de l'eau),
- les interactions humains-faune-flore, notamment par le choix d'espèces végétales favorables à la biodiversité et sans dangers pour la santé humaine (allergie, toxicité...).

Par exemple, l'artificialisation des sols contribue à l'augmentation des îlots de chaleur urbains et à la perte de biodiversité, tandis que la planification urbaine intégrant des trames vertes et bleues favorise la régulation climatique, les refuges pour la faune et la flore, la qualité de l'air et la réduction de certaines maladies respiratoires pour les humains.

L'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) constitue un point d'entrée éprouvé

« L'UFS est une approche qui vise à faire de la santé et du bien-être des critères majeurs et objectifs d'élaboration des politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Basée sur les déterminants de la santé (environnementaux, socio-économiques & individuels), elle mobilise les champs multidisciplinaires de la santé-environnement et de la promotion de santé.

Son déploiement consiste à accompagner l'élaboration des politiques d'aménagement et projets d'urbanisme, en mobilisant méthodes et outils de différentes disciplines, pour encourager des choix qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque (pollution de l'air, nuisances sonores, îlot de chaleur urbain, isolement social, etc.) et qui favorisent l'exposition à des facteurs de protection (pratique de l'activité physique, accès aux soins ou aux espaces verts, etc.).

Elle porte une attention particulière aux inégalités de santé et à la justice sociale.

Elle soutient des actions qui participent aux stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique et qui présentent des co-bénéfices santé-environnement-climat. »¹

¹ L'urbanisme favorable à la santé (UFS) [Page internet]. Rennes : Ecole des hautes études en santé publique, 2025. En ligne : <https://www.ehesp.fr/recherche/domaines-et-champs-de-recherche/urbanisme-favorable-a-la-sante-ufs/>

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



Axes d'intervention classiques de l'UFS :

- Mobilité et accessibilité : favoriser les mobilités actives (marche, vélo), limiter les transports polluants.
- Espaces verts et cadre de vie : créer des parcs urbains, corridors écologiques et zones de nature.
- Qualité du logement et des espaces publics : intégrer la ventilation correctement dimensionnée, l'isolation thermique et le confort d'été, la qualité de l'air intérieur.
- Gestion des ressources naturelles : préserver l'eau, renaturer les sols, intégrer des solutions basées sur la nature (ex. toitures végétalisées).
- Réduction des inégalités sociales et de santé : garantir un accès équitable aux infrastructures et services favorisant la santé.

Un tremplin vers l'approche "Une Seule Santé" :

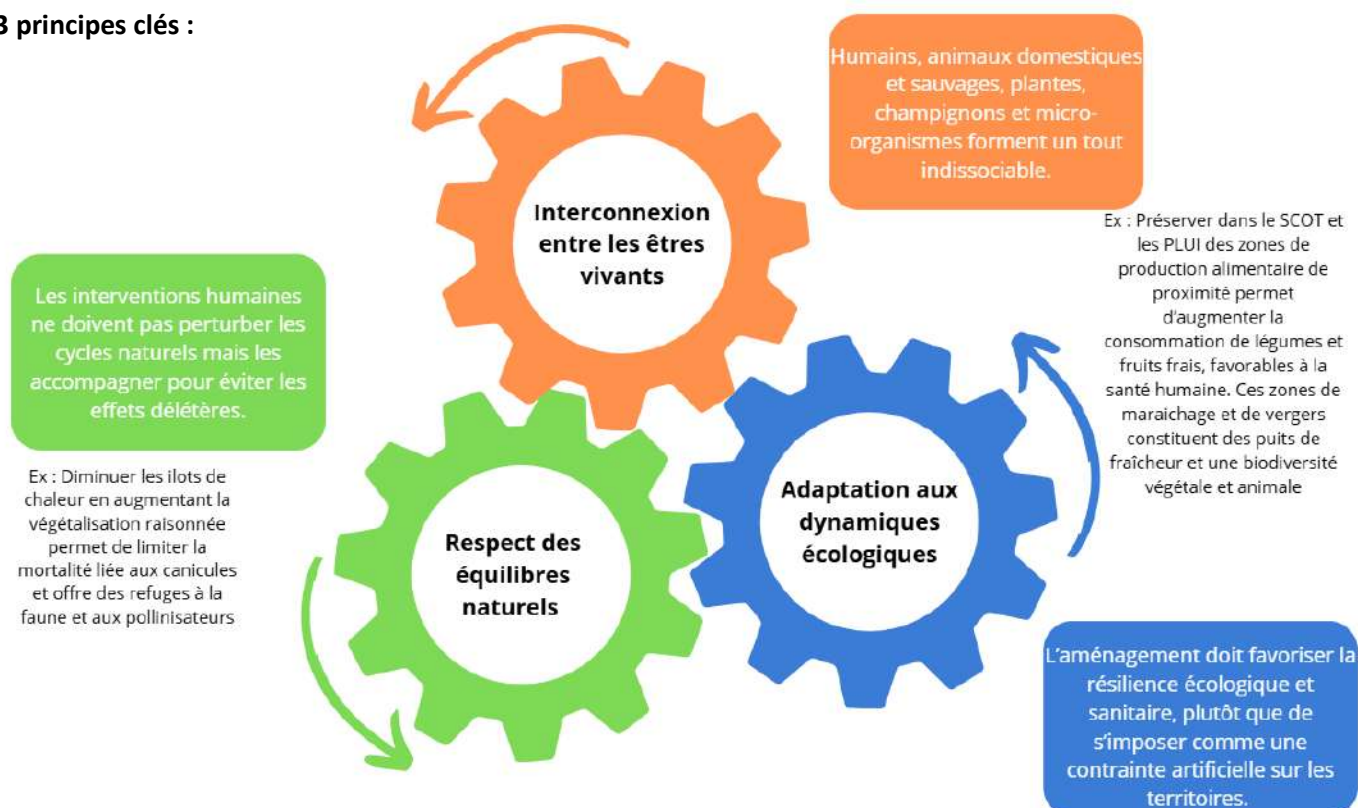
L'UFS permet de mieux intégrer la santé humaine dans l'aménagement des territoires : réduire les expositions aux pollutions, limiter les îlots de chaleur, favoriser les mobilités actives, améliorer l'accès aux espaces verts et agir sur les inégalités de santé.

Cela constitue une base essentielle pour intégrer progressivement l'approche « Une seule santé », qui élargit la réflexion à la santé animale et à celle des écosystèmes. Là où l'UFS se concentre principalement sur la santé humaine en milieu urbain ou rural, l'approche « Une seule santé » intègre les interactions entre les trois santés, pour une vision plus holistique du développement territorial.

Pour les collectivités, comment s'y prendre ? En quoi l'approche « Une Seule Santé » est bénéfique ?

L'approche « Une Seule Santé » vise à adopter une lecture plus systémique : la santé des habitants dépend aussi de la santé des animaux et du bon fonctionnement des milieux naturels (eau, sols, biodiversité) et vice versa.

3 principes clés :



Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



Concrètement, cela revient à **enrichir des projets déjà engagés** (aménagement d'un centre-bourg, d'une cour d'école, d'espaces publics, de la voirie) **pour rechercher des co-bénéfices simultanés** :

- désimperméabiliser et végétaliser pour rafraîchir l'air ambiant et mieux gérer l'eau,
- préserver des continuités écologiques pour renforcer la biodiversité et les puits de carbone tout en réduisant la distance que les habitants ont à parcourir pour rejoindre un parc ou une voie verte,
- favoriser une cohabitation apaisée avec la faune et la flore et prévenir certains risques sanitaires liés aux déséquilibres écologiques (espèces opportunistes, zoonoses, tiques...). L'effondrement de la biodiversité peut entraîner un risque accru de maladies infectieuses : par exemple, la baisse de diversité parmi les espèces animales/hôtes augmente le risque de transmission de certains agents pathogènes aux humains.

Cette approche « Une Seule Santé » **concerne autant les villes que les bourgs ruraux et les espaces agricoles et naturels**. Elle permet notamment de :

- **Protéger les espaces naturels et agricoles** en réduisant l'artificialisation des sols et en favorisant une agriculture régénératrice, qui soutient la biodiversité favorable aux trois santés (alimentation animale et humaine, moindre exposition des écosystèmes aux phytosanitaires).
- Repenser les interactions entre villes et campagnes, gérer les conflits entre faune sauvage et activités humaines, en planifiant par exemple des corridors écologiques et en intégrant des **pratiques de cohabitation respectueuses des écosystèmes**.

Sources :

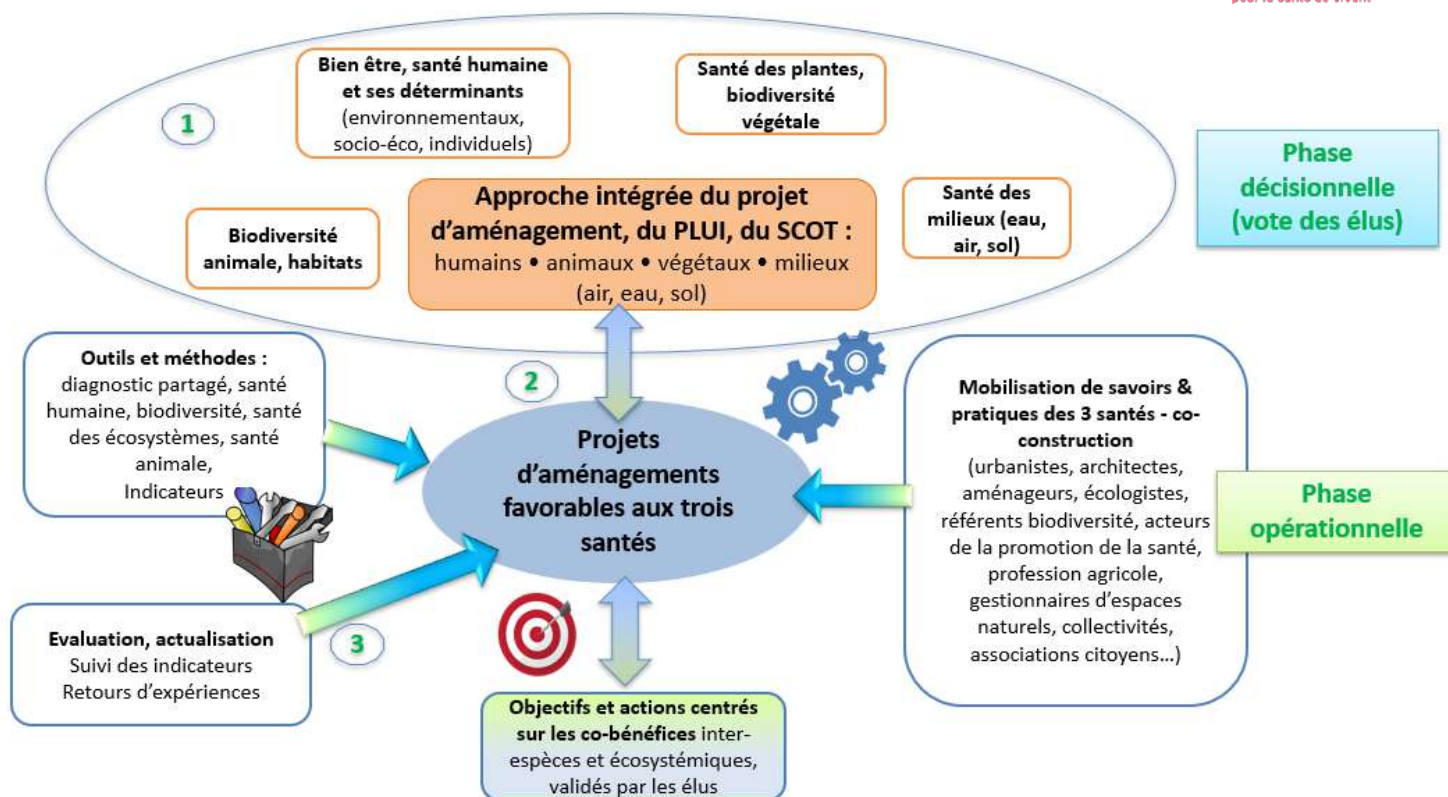
- (1) **Plan nature en ville**. Paris : Ministère transition écologique, de l'aménagement du territoire, transports, ville et logement, 2024, 22 p. En ligne : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/MTE_PlanNatureEnVille-1.pdf
- (2) **Un environnement, une santé : 4^e plan national santé environnement**. Paris : Gouvernement, 2021, 78 p. En ligne : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/210526_PNSE%202021_BAT2.pdf
- (3) Roué-Le Gall A, Thomas MF, Deloly C, et al. **Le guide ISaDOrA : une démarche d'accompagnement à l'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement urbain**. Rennes : Ehesp, A'urba, Fnau, 2020, 355 p. En ligne : <https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/001-Guide-entier-ISaDOrA-version-web.pdf>
- (4) **Stratégie nationale biodiversité 2030** (Ministère de la Transition Écologique). En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Doc-chapeau-SNB2030-HauteDef.pdf>
- (5) **Expé Urba Santé [Page internet]**. Paris : Agence de la transition écologique, sd. En ligne : <https://experimentationsurbaines.ademe.fr/sante/>
- (6) **L'Urbanisme favorable à la santé (UFS) [Page internet]**. Rennes : Ecole des hautes études en santé publique, 2025. En ligne : <https://www.ehesp.fr/recherche/domaines-et-champs-de-recherche/urbanisme-favorable-a-la-sante-ufs/>
- (7) Roué-Le Gall A, Lemaire N, Pascal M, Diallo T. **Urbanisme favorable à la santé : agir pour la santé, l'environnement et la réduction des inégalités**. La santé en action 2022 ; 459 : pp. 10-15. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/440558/3485065?version=1>

2. Repères opérationnels : penser un aménagement favorable aux trois santés

A l'échelle locale, les projets d'aménagement favorables aux trois santés peuvent s'inscrire dans des cadres existants :

- Plan régional santé environnement (PRSE 4)
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)
- Contrats locaux de santé (CLS)
- Stratégies biodiversité territoriales
- Projets de renaturation et de requalification urbaine
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



Principes de conception des aménagements dans une logique favorable aux 3 santés :

- **Sobriété, réduction de l'artificialisation et solutions fondées sur la nature :** Préserver des espaces dans lesquels la végétalisation est multifonctionnelle (ombre, biodiversité, eau, fraîcheur), privilégier le recyclage du bâti et l'usage de matériaux peu émissifs en polluants dans les constructions. Ces choix contribuent à limiter les expositions solaires, à renforcer le confort d'été et à améliorer la qualité environnementale globale. Les projets peuvent inclure des aménagements favorables à la faune (refuges, passages à faune, éclairage sobre), la désimperméabilisation des sols et une gestion plus naturelle de l'eau (noues, mares, sols perméables), ou encore le développement d'une agriculture urbaine ou nourricière (jardins partagés).
- **Approche systémique :** penser les projets à l'échelle des continuités écologiques et des bassins de vie. Cela implique par exemple d'intégrer les trames vertes, bleues et noires dans les projets urbains, de développer des mobilités actives et apaisées (cheminements ombragés, réduction de la place de la voiture) et de veiller à la cohérence des documents de planification.
- **Prévention des risques sanitaires :** réduire les îlots de chaleur urbains, limiter les risques d'inondation par une meilleure gestion des eaux pluviales, diminuer les pollutions et les nuisances sonores et favoriser un environnement plus apaisé.
- **Adaptation climatique :** choisir des essences locales, résilientes et favorables à la biodiversité, en veillant à leur innocuité pour la santé humaine (allergies, toxicité). Développer des solutions de gestion alternative des eaux pluviales qui soutiennent les écosystèmes, renforcent la biodiversité et limitent certains risques vectoriels (moustique tigre, tiques).
- **Équité et accessibilité :** garantir à tous les publics, notamment les plus vulnérables, un accès à des environnements apaisés et riches en biodiversité (parcs, jardins partagés, espaces piétons, cours végétalisées). Développer des espaces verts de proximité à haute valeur écologique.
- **Co-construction :** associer dès l'amont les acteurs de la santé, de l'environnement, de l'urbanisme et les habitants afin de favoriser l'appropriation du projet et d'en renforcer les bénéfices pour les trois santés.

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



3. Quelques exemples de projets inspirants

Renaturer les cours d'écoles et de crèches : désimperméabiliser pour rafraîchir, reconnecter au vivant et renforcer la résilience



Désimperméabilisation de l'école du Nord - L'Observatoire CAUE

De nombreuses collectivités de Bourgogne-Franche-Comté ont engagé des projets de désimperméabilisation et de végétalisation de cours d'écoles ou de crèches, dans une logique d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Ces projets consistent généralement à remplacer des surfaces minérales par des sols perméables, à planter des arbres et arbustes diversifiés, à créer des micro-habitats (haies, massifs, potagers), à infiltrer les eaux pluviales à la parcelle (noues, zones d'infiltration), et à diversifier les usages (zones calmes, jeux libres, apprentissages dehors).

Ils sont le plus souvent construits dans une logique de concertation associant équipes éducatives, enfants, familles, services techniques et paysagistes. La gestion des végétaux peut ensuite être assurée par les régies municipales, garantissant un suivi dans le temps. Dans certains cas, ces espaces sont également partagés avec le public en dehors du temps scolaire, renforçant leur rôle d'îlots de fraîcheur et d'espaces de proximité à l'échelle du quartier.

Quelques exemples locaux :

- École du Nord, école Flammarion et école Maladière à Dijon.
- Collège Les Loges à Nevers.
- Groupe scolaire (GS) Brossolette, maternelle Kergomard, élémentaire Curie, GS Ferry, GS Ile de France, élémentaire Viotte, crèches : Clairs Soleils, Epoisses, Artois, ... à Besançon.

En quoi ce projet est "favorable aux 3 santés" ?

Santé humaine et sociale : implication des familles dans le projet, réduction de l'inconfort lié à la chaleur, diversification des usages (repos, apprentissages dehors), amélioration du bien-être et du climat scolaire.

Santé des écosystèmes : reconquête de fonctionnalités écologiques (sol plus perméable, végétalisation, micro-habitats).

Santé animale : création d'un milieu plus favorable à la biodiversité (insectes, oiseaux).

Écoquartier : reconvertir une friche, "ramener l'eau en surface" et créer un axe vert au service du cadre de vie (Longvic, Côte-d'Or)

À Longvic, l'EcoQuartier des Rives du Bief s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain du quartier du Bief du Moulin : la ville a choisi de réaliser un îlot d'habitat (environ soixante-dix logements) à la place de l'ancienne école du bourg vouée à la déconstruction, dans une logique de renouvellement urbain plutôt que d'extension.

Le projet poursuit plusieurs objectifs structurants : désenclaver le quartier, créer une mixité d'habitat, et surtout finaliser un axe vert Nord-Sud irriguant un grand parc urbain, afin de retisser des continuités piétonnes et paysagères vers le centre-ville.

L'un des marqueurs forts du projet est le retour de l'eau à la surface : l'axe vert est "surligné" par une noue de récupération assurant la gestion des

Écoquartier Bourg-Bief - L'Observatoire CAUE



Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



eaux pluviales à la parcelle (toitures et parking), complétée par des jeux d'eau (brumisation, jets...), qui rendent visible l'eau et participent au confort d'été.

Le traitement paysager privilégie une plantation dense des espaces libres (ombrage, environnement boisé, biodiversité), avec différentes ambiances (grand bois, petit bois, bosquets, massifs arbustifs).

Le projet a été mené avec un souci de concertation permanente avec les habitants et acteurs sociaux du quartier (centre social, écoles, associations...).

En quoi ce projet est "favorable aux 3 santés" ?

Santé humaine et sociale : un projet co-construit avec les habitants, un espace public plus frais et plus agréable (ombre, eau, cheminements), des usages diversifiés et une meilleure connexion au centre-ville.

Santé des écosystèmes : gestion intégrée des eaux pluviales (noues), végétalisation structurante, continuités paysagères et contribution à la biodiversité.

Santé animale : un milieu plus accueillant (strates végétales, continuités, moindre minéralité) et la possibilité de renforcer la compatibilité faune.

« Le Trois » : réhabilitation de l'ancien tribunal (Château-Chinon, Nièvre)



Le projet « Le Trois » consiste à réhabiliter l'ancien tribunal d'instance de Château-Chinon afin d'en faire un lieu partagé au cœur du centre-bourg.

Inoccupé depuis 2009, le bâtiment est restructuré sans extension foncière, dans une logique de sobriété et de revitalisation d'un espace vacant en centre-ville.

L'ambition est de créer un espace d'accueil, de rencontres et d'échanges pour les habitants, les associations, les institutions et les acteurs économiques locaux. Ce tiers-lieu vise à renforcer le lien social et l'animation territoriale dans le Haut-Morvan, en favorisant l'engagement citoyen, notamment des jeunes. Il accueillera également l'École de

musique et de danse Morvan Sommets & Grands Lacs, aujourd'hui sans site dédié.

Porté par la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, le projet repose sur une démarche participative associant habitants et associations. La réhabilitation s'inscrit dans une approche de développement durable : conservation des murs en pierre, amélioration de la performance énergétique, éclairage LED et ventilation optimisée.

Évalué dans le cadre de la démarche Bâtiments Durables Bourgogne-Franche-Comté, le projet se distingue par la qualité de sa concertation et par l'attention portée à l'intégration paysagère et à la biodiversité.

La livraison est prévue au 2^e trimestre 2026.

En quoi ce projet est-il favorable aux 3 santés ?

Santé humaine : Création d'un tiers-lieu favorisant le lien social, l'engagement citoyen et l'accès à des activités culturelles, tout en améliorant le confort et la qualité d'usage du bâtiment.

Santé des écosystèmes : Réhabilitation d'un bâti existant sans extension foncière, limitant l'artificialisation et contribuant à la sobriété énergétique et à la réduction de l'empreinte environnementale.

Santé animale : Ce projet y contribue indirectement par la limitation de l'étalement urbain et en conséquence la préservation des habitats naturels.

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



Extension de la crèche « La P'tite Fac » – (Dijon, Côte-d'Or)

Le projet d'extension de la crèche associative « La P'tite Fac », portée par l'Université Bourgogne Europe, vise à améliorer l'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail du personnel encadrant.

Implantée au rez-de-chaussée de la bibliothèque universitaire des Sciences et Sciences économiques, la structure accueille aujourd'hui 55 enfants ; l'extension d'environ 323 m² permettra d'augmenter la capacité à 61 places tout en optimisant les flux de restauration et les espaces dédiés au personnel.

Crèche La P'tite Fac - Terragilis



Conçu par AAGroup Dijon, le projet privilégie des matériaux biosourcés, notamment une structure bois avec isolation en paille, et vise de bonnes performances énergétiques.

La conception bioclimatique limite les apports solaires grâce à des protections adaptées et améliore le confort d'été par des dispositifs passifs (brasseurs d'air), évitant le recours à des systèmes énergivores.

Les aménagements extérieurs sont repensés pour renforcer la continuité entre espaces intérieurs et végétal, avec de nouvelles plantations contribuant à l'ombrage et au confort thermique.

L'opération est engagée dans la démarche Bâtiments Durables Bourgogne–Franche-Comté (BDBFC), qui évalue les projets au regard de critères environnementaux, de confort et de santé, et a déjà obtenu une première reconnaissance en phase de conception.

En quoi ce projet est-il favorable aux 3 santés ?

Santé humaine : Conception bioclimatique et matériaux biosourcés améliorant le confort thermique, la qualité de l'air et les conditions d'accueil des jeunes enfants et du personnel.

Santé des écosystèmes : Réduction de l'empreinte carbone du bâtiment, performance énergétique renforcée et intégration du végétal en milieu urbain.

Santé animale : Création d'espaces plantés favorisant la biodiversité.

4. Acteurs ressources

- **Planification, urbanisme, travaux** : Services techniques communaux / intercommunaux, EPCI, Bureaux d'études, Paysagistes, agences d'urbanisme, DDT, DREAL, Conseils régional et départemental, Parcs naturels régionaux, CAUE, Terragilis
- **Santé et environnement** : ARS, ORS, Atmo BFC, Agence de l'eau, Agence régionale de la biodiversité, Fredon BFC
- **Appui méthodologique, animation et sensibilisation** : CPIE / URCPIE, CNFPT (formation des élus et agents), Terragilis, Solaire attitude, Associations locales, Établissements scolaires, Centres sociaux, Structures d'éducation à l'environnement, agence d'urbanisme, réseau Transformons nos Modèles d'Aménagements, Agence Régionale de la Biodiversité, LPO (action de formation à destination des architectes) ...
- **Habitants et usagers** : Associations, Conseils citoyens, Usagers des espaces

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



5. Exemples d'indicateurs mobilisables

Les indicateurs/descripteurs recueillis dépendent de la finalité du recueil :

- Les indicateurs de suivi de l'action  permettent de rendre compte de la réalisation de celle-ci, en termes d'activités réalisées et de public touché. Ils alimentent le bilan de l'action.
- Les indicateurs d'évaluation  répondent à des objectifs d'évaluation déterminés par l'équipe projet en concertation avec les financeurs *a minima*. La démarche évaluative va plus loin qu'un suivi de projet, elle s'appuie sur le croisement des informations et des points de vue des différentes parties prenantes et permet de comprendre comment le projet a pu aboutir aux résultats / effets constatés.
- Un même indicateur peut être un indicateur de suivi s'il est considéré seul, ou un indicateur d'évaluation s'il est mis en perspective avec d'autres dimensions. Cela concerne la plupart des indicateurs du tableau ci-dessous.

Par exemple : Nombre de personnes sensibilisées sur la thématique, considéré seul, il s'agit d'un indicateur de suivi. En revanche, s'il est mis en regard avec l'objectif du projet qui était de sensibiliser les 50 professionnels de santé du territoire, il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui permettra de déterminer si cet objectif a été atteint. L'analyse des processus permettra de comprendre ce résultat.

- Suivant la temporalité et le déploiement de l'action, il peut être nécessaire d'atteindre dans un premier temps des résultats dits intermédiaires, qui conditionnent l'atteinte des résultats finaux. Par exemple, le niveau d'appropriation collective des principes Une seule santé (résultat intermédiaire) est un préalable indispensable pour réussir à engager une dynamique territoriale durable (résultat final).

Le tableau ci-dessous liste des indicateurs potentiels ; liste non limitative et non exhaustive.

	PROCESSUS / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	RESULTATS
ORGANISATION STRUCTURATION RESSOURCES	 Nombre d'interventions éducatives dans les écoles, centres communautaires et auprès des habitants.  Budget prévisionnel et subventions potentielles identifiées.  Montant réel du budget alloué.	 Intégration d'aménagements favorables à la faune (refuges, éclairage sobre).  État des infrastructures de mobilité douce existantes (vélos, piétons, transports en commun).
COLLABORATION / COORDINATION	  Nombre et diversité des acteurs associés dès le début du projet (concertation)   Nombre de réunions ou actions conjointes pilotées de façon intersectorielle.	 Appropriation collective des principes Une seule santé  Pérennisation des partenariats intersectoriels (conventions, financements, intégration institutionnelle).  Capacité du collectif à initier de nouvelles actions Une seule santé  Implication durable des habitants dans la gouvernance ou l'animation.

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



COMMUNICATION	☒ Type de supports communication mis en œuvre ☒ Nombre d'outils ou supports de sensibilisation utilisés ☒ Nombre / catégories d'acteurs impliqués, niveau et modalités d'implication dans la stratégie de communication	☒ Proportion de participants issus du ou des publics cibles
PUBLIC CIBLE	☒ Acceptabilité sociale du projet (plaintes, conflits d'usages). ☒ Satisfaction des habitants et des usagers (enquêtes simples).	☒ Évolution de la fréquentation des espaces aménagés. ☒ Évolution du niveau de vulnérabilité des publics (enfants, personnes âgées, quartiers isolés)
ELEMENTS SPECIFIQUES	☒ Cartographie des continuités écologiques et habitats sensibles. ☒ Analyse de la perméabilité des sols et du couvert végétal existant	☒ Surface désimperméabilisée ou végétalisée. ☒ Nombre et type d'essences plantées (locales, résilientes, peu allergènes). ☒ Mise en place de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales. ☒ Contrôle de l'exposition aux allergènes ou nuisances. ☒ Évolution du confort d'été (température ressentie, ombrage). ☒ Évolution de la biodiversité observée (insectes, oiseaux). ☒ Présence d'espèces allergènes ou à enjeux sanitaires.

6. Quelques outils ressources

1) Ressources de montée en compétences (formation / acculturation)

- **Parcours d'autoformation sur le site AGIR « Urbanisme et cadre favorable à la santé »** : <https://agir-bfc.fr/agirbfc/ressource/368/urbanisme-et-cadre-de-vie-favorables-a-la-sante>
- **Webinaire flash à destination des collectivités** : [Replay / Webinaire "Vers un urbanisme favorable à la santé"](#) | Plan Régional Santé Environnement - Grand Est
- **« Dossiers » de la plateforme régionale de ressources en santé-environnement Agir-bfc.fr** :
 1. UFS : <https://agir-bfc.fr/dossier/urbanisme-favorable-a-la-sante>
 2. Biodiversité : <https://agir-bfc.fr/dossier/biodiversite>
 3. Changement climatique et santé : <https://agir-bfc.fr/dossier/changement-climatique-et-sante>

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



2) Outils d'aide à la décision et d'analyse d'impact (diagnostic / conception)

- **Plateforme de l'Évaluation d'Impact en Santé (EIS) en ligne de l'École de hautes études en santé publique (EHESP)** : cette plateforme donne accès à des ressources (fondamentaux de l'EIS, guides, outils méthodologiques, grilles, rapports existants...) : <https://campus.ehesp.fr/course/view.php?id=2606#section-1>
- **Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS) Flash** (déployées par l'AUDAB en Bourgogne-Franche-Comté) : d'un format léger et opérationnel, cet outil est mobilisable rapidement sur un projet ou une politique d'aménagement pour améliorer la prise en compte des enjeux de santé.

3) Outils de participation et de co-construction / grilles d'éco-conception (cadrage technique)

- **Balades sensibles** (diagnostic vécu, usages réels, perception, besoins, co-conception) : parcours participatifs qui invitent les habitants à observer, ressentir et partager leur perception d'un territoire à travers leurs sens et leurs expériences personnelles. Elles permettent de recueillir des impressions et des idées pour mieux comprendre les besoins et les enjeux locaux. Pour les mettre en œuvre, on peut faire appel à des urbanistes, paysagistes, médiateurs culturels, associations locales ou collectifs citoyens spécialisés dans la participation et l'animation de territoire.
<https://agir-bfc.fr/dossier/urbanisme-favorable-a-la-sante-focus-les-balades-sensibles>
- **Grille TERRAGILIS** – quartier durable BFC : <https://www.terrabilis.fr/evenement/presentation-de-la-grille-devaluation-quartiers-durables-bourgogne-franche-comte-qdbfc>

4) Dispositifs et bases d'inspiration (capitalisation, retours d'expérience)

- **Programme "Territoire en action"** : [Contrats de territoire 2022-2028 – Territoires en action | Région Bourgogne-Franche-Comté](#)
- **Médiathèque des Territoires CAUE - Centre-Est - Portail documentaire numérique**
- **Fédération Française des Trucs qui Marchent**
- **Plateforme documentaire du Cerema**
- **Centre de ressource trame verte et bleue**

Fiche thématique – Aménagements territoriaux favorables aux trois santés



Liste des acronymes utilisés

ADEME	Agence de la transition écologique
ARS	Agence régionale de santé
AUDAB	Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté
BDBFC	Bâtiments Durables Bourgogne–Franche-Comté
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CC	Communauté de communes
CLS	Contrat local de santé
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
DDT	Direction départementale des territoires
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIS	Évaluation d'impact sur la santé
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPAGE	Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau
FEDER	Fonds européen de développement régional
MSA	Mutualité sociale agricole
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation
ORS	Observatoire régional de la santé
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PAT	Projet alimentaire territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR	Parc naturel régional
PRSE 4	Plan régional santé environnement 4
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
UFS	Urbanisme favorable à la santé



Fiche thématique

AMÉNAGEMENTS TERRITORIAUX FAVORABLES AUX TROIS SANTÉS